



CHARTRE ETHIQUE

Engagements éthiques et déontologiques des membres professeurs et associations/institutions Green Yoga®

Aucun professeur ne pourra devenir membre professeur de la Fédération Française de Green Yoga®, même après avoir satisfait aux conditions de sélection et de formation, s'il n'a formellement approuvé la présente charte éthique. Les professeurs représentant une association ou institution en tant que membres sont tenus aux mêmes règles.

Règles générales

1. Les professeurs Green Yoga® ont tous suivi des formations dans les domaines qu'ils enseignent et s'engagent à transmettre leurs savoirs au mieux de leurs connaissances et dans le plus grand respect de la personne.
2. Les professeurs Green Yoga® ne pratiquent aucune discrimination sexuelle, raciale, ou religieuse.
3. Ils ne font la promotion d'aucun organisme sectaire.
4. Conscients de l'importance de la formation permanente, ils continuent à travailler sur leur propre évolution professionnelle et personnelle.
5. Ils encouragent les personnes suivant leurs cours/ateliers à se perfectionner et leur apportent à cet effet toutes informations utiles.
6. Ils laissent le libre choix à toute personne de s'orienter vers le professionnel qu'elle estime être bon pour elle et s'engagent à ne pas exercer une quelconque pression morale.
7. Ils s'engagent à pratiquer une communication honnête et transparente sur les stages/cours qu'ils enseignent, à la fois sur leur nature, leur potentiel, leurs éventuelles limites, leur durée, le contenu et le mode des sessions.
8. Ils informent clairement des tarifs pratiqués pour leurs cours/stages
9. Ils s'interdisent de mêler à leurs cours/ateliers de yoga toutes pratiques qui seraient contraires aux lois en vigueur et/ou à l'éthique de leur profession.

Règles propres à l'exercice de la profession de professeur de Green Yoga®

1. Les professeurs appliqueront les techniques enseignées dans les formations Green Yoga® pour en tirer le meilleur parti dans l'intérêt de l'étudiant de yoga, en fonction des cas et des circonstances.
2. Ils sont entièrement libres d'utiliser en syntonie toute autre technique issus d'autres enseignements de yoga et/ou de développement personnel pour lesquels ils seraient compétents, du moment que ces enseignements sont en accord avec cette présente charte éthique et ne mettent pas en danger les étudiants.
3. Ils ne devront pas prétendre à des pouvoirs ou des formations qu'ils n'ont pas.
4. Ils n'émettent pas de diagnostic et n'interfèrent en aucun cas dans la relation de quiconque avec le corps médical.
5. Conscients que yoga et médecine ont des spécificités différentes, les professeurs Green Yoga® invitent leurs étudiants le cas échéant à rechercher des diagnostics et/ou traitements médicaux appropriés.
6. Ils respectent la confidentialité des informations reçues, que ce soit en session privée ou en cours/ateliers de groupes.





CHARTRE ETHIQUE

Engagements éthiques et déontologiques

des membres professeurs et associations/institutions Green Yoga®

7. Aucune critique d'un collègue professeur et/ou d'un étudiant en yoga ne peut dépasser celle du désaccord sur la pensée. En aucun cas elle ne peut être une attaque sur la personne, ou être injurieuse, diffamatoire ou calomnieuse.
8. Il s'engage à tenir compte de la vulnérabilité éventuelle de leurs étudiants en yoga que ce soit d'ordre physique et/ou émotionnel et adapter leur enseignement en fonction.
9. Ils doivent se sentir capables, tant du point de vue de leur cursus que de leur propre solidité personnelle, d'accompagner chacun de leurs étudiants et les faire progresser en yoga ainsi que dans leur bien-être général. Sinon ils ne devront pas hésiter à faire appel à d'autres collègues, soit pour leur adresser la ou les personnes, soit pour obtenir d'eux une aide professionnelle adaptée.

